



Règlementation et homologation relatives à la transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

HOMOLOGATION



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de se préparer à l'homologation d'un véhicule « rétrofité » et d'identifier la réglementation et les essais applicables selon les véhicules « rétrofités »

PUBLIC VISÉ

Toute personne souhaitant homologuer un véhicule à moteur thermique converti avec un groupe motopropulseur électrique équipé ou non de pile à combustible (hydrogène)

PRÉ REQUIS

Avoir des connaissances de base en mécanique générale et électricité



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le processus d'homologation des véhicules "rétrofités"
- Identifier la réglementation applicable pour les véhicules "rétrofités" (avant validation de l'Autorité)
- Résumer les exigences auditées lors de l'évaluation initiale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation théorique en salle, échanges avec le formateur
Attention, seule l'Autorité compétente validera les actes réglementaires à appliquer suivant les transformations réalisées sur le véhicule par le carrossier.

Cette formation est générique et ne traitera pas des cas individuels.

Remise d'une documentation pédagogique numérique durant la formation.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Contexte réglementaire rétrofit : Arrêté du 13 Mars 2020 modifié

Cadre du rétrofit : public, objet, définition...

Rôles et obligations des intervenants : Fabricant/Installateur/UTAC ou autre Service technique/CNRV

Définition d'une réception Agrément prototype

Les textes nationaux et européens liés à l'arrêté

Processus d'homologation des véhicules

Présentation du processus d'homologation de réception d'un Agrément prototype

Organisation de l'homologation (organisation, catégories de véhicules et conformité de production)

Les essais possibles à réaliser pour une demande d'agrément prototype

Synthèse des essais requis au minimum (R10, R13, R100, 1230/2012,...) demandés par catégorie de véhicule ou type de rétrofit

Brève explication de chaque essai

Visite des moyens essais CEM et bancs pollu (sous réserve de disponibilité)

L'Evaluation Initiale

Qu'est ce qu'un système de management/qualité ?

Présentation des paragraphes ISO 9001 exigés pour une EVI

La conformité de production (COP)



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation.

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap : christelle.auger@utac.com



7.00 Heures
1 Jour



De 4 à 12 Personnes



Intra (par jour) : Nous consulter
Inter (par stagiaire) : 780.00 €





Règlementation et homologation relatives à la transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique



Contactez-nous !

Audrey RISSOT
Chargée de formation

Tél. : 0169801708
Mail : audrey.rissot@utacceram.com

Janvier 2026
Version : 218-20260217

